P.V C.R.Q.D N° 09 du 20 FEVRIER 2014

Membres Présents: Mrs BENZERDJEB.A. – SARDI.M - BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour: affaires disciplinaires championnat D2/R1/R2.

AFFAIRE N°096: Ren: J.S.M – A.S.M.N. S/G R2 du 18/01/2014

- ♥ Vu la feuille de match signalant:
- Réserves formulé par le club ASMN à l'encontre des joueurs MESSOUSSA .Med Amine Lic N°058 et DJOULDEM A/KRIM Lic. N° 074 du club JSM, pour double appartenance.
- ♥ Vu le paiement des droits des réserves
- ♥ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- 🔖 Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Réserve recevable dans la forme irrecevable dans le fond.
- ♦ Le joueur N° Lic 074 ne figure pas sur la feuille du match.
- Apres vérification dossier du joueur MESSOUSSA Med amine N° Lic 058 ce dernier est qualifié en date 04/11/2013 en U21.

AFFAIRE N°096 Bis: Ren: J.S.M - A.S.M.N 18/01/2014

- 🔖 Vu les réserves par évocation de la L.R.H.B.Oran concernant :
- ♥ Participation du joueur BOUAMEUR .Sofiane à la rencontre en fausse identité (HOUI .Hadj Lic N°059 en U21 du club JSM.
- ♥ Double appartenance du joueur DJOULDEM .A/Karim Lic N°019 en U21 qualifie au club JPAA en date du 20/10/2013 et Lic N° 074 en U21 du club JSM qualifie en date du 12/11/2013.
- ♥ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- 🔖 Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Le joueur BOUAMEUR .S. est suspendu pour une (01) année ferme du club JSM.
- Le joueur DJOULDEM .A/Karim Lic N°074 est suspendu pour une (01) année ferme du club JSM.
- ♦ Avertissement au S-G du Club J.S.M.
- 🔖 Il est infligé une amende de 10 000DA au Club J.S.M
- 🔖 Il est infligé une amende de 10 000DA au Club J.S.M.

AFFAIRE N°097:Ren J.S.A – E.S.O.F. S/G D2 du 31/01/2014

- 🔖 Vu la feuille de match et rapports arbitres délégué signalant:
- Avertissement OFF (B) Mr. BELAGRAA. .M. N° Lic: 135 du club E.S.O.F
- ♦ Avertissement OFF (C) Mr. CHERIGUI .C. N° Lic: 073 du club J.S.A.
- ♥ Disqualification du joueur HACHEMI .M. N° Lic 012 du club J.S.A pour attitude antisportive grossière.
- \$ Agression envers official du joueur MEKKAOUI .I. N° Lic 011 E.S.O.F.
- \$\text{Propos grossier envers officiel du dirigeant MIMOUN .M.N° Lic 132 du club E.S.O.F.}
- \$\text{Propos antisportive du joueur BOUCHAKOUR .F. N° Lic 128 du club E.S.O.F}
- ♥ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.



DECISION

- 🔖 Avertissement confirmé OFF (B) Mr. BELAGRAA. .M. N° Lic: 135 du club E.S.O.F
- 🔖 Avertissement confirmé OFF (C) Mr. CHERIGUI .C. N° Lic: 073 du club J.S.A.
- ♥ Il est infligé une sanction de deux (02) matchs fermes au joueur HACHEMI .M. N° Lic 012 du club J.S.A
- \$\ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club J.S.A.
- ♥ Il est infligé une sanction de deux (02) ans fermes au joueur MEKKAOUI .I. N° Lic 011 E.S.O.F.
- 🔖 Il est infligé une amende de 15000 DA au Club E.S.O.F
- ♥ Il est infligé une sanction de huit (08) matchs fermes au dirigeant MIMOUN .M.N° Lic 132 du club E.S.O.F.
- Ს Il est infligé une sanction de deux (02) matchs fermes au joueur BOUCHAKOUR .F. N° Lic 128 du club E.S.O.F
- 🔖 Il est infligé une amende de 2500 DA au Club E.S.O.F

AFFAIRE N°098: Ren: OMSBA -DRCO S/G R1 du 31/01/2014

- ♥ Vu la feuille de match signalant:
- ♦ Défaut de présentation licence joueurs BOUSOUMAH .M.N° CNI 786448 & MAAMAR .M. N° CNI615370 du Club D.R.C.O
- ♦ Défaut de présentation licence joueur BELASRI .C. N° CNI 235059 du Club O.M.S.B.A
- 🔖 Réserves par évocation du club O.M.S.B.A concernant la participation des joueurs su-cité.
- ♥ Vu le paiement des droit de réserves.
- Après vérification des licences des joueurs du D.R.C.O auprès de la L.R.H.B-Oran (déposé à la L.R.H.B-Oran en date du 15-01-2014).
- ♥ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Une lettre explicative sera adressée à la ligue Wilaya S.B.A. concernant le joueur BELASRI.C. Club OMSBA.CNI N° 235059.

AFFAIRE N°099: Ren H.B.C.G. – A.S.W.S.B.A. S/G R1 du 31/01/2014

- ♥ Vu la feuille de match signalant:
- Avertissement off (B) BELGACEM .S. N° Lic 559 du club HBCG.
- ♥ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- 🔖 Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

♦ Avertissement confirmé à l'Off (B) BELGACEM .S N° 559 du club HBCG.

AFFAIRE N°100: Ren: J.S.M. – I.R.B.F. S/G R2 du 31/01/2014.

- ♥ Vu la feuille de match signalant:
- 🔖 Avertissement OFF (A) Mr. MEDDAH .K N° Lic: 673 du club I.R.B.F
- ♥ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.



DECISION

🔖 Avertissement confirmé 🛮 à OFF (A) Mr. MEDDAH .K. N° Lic 673 du club I.R.B.F

AFFAIRE N•101: Ren A.D.G.H.A. – M.B.S. S/G D2 du 01/02/2014.

- 🔖 Vu la feuille de match et le rapport des Arbitres signalant :
- ♥ Disqualification de L'Off (A) Mr HANINE E. N° Lic 669 du club A.D.G.H.A pour agression envers officiel
- ♥ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- 🔖 Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- 🔖 Il est infligé une sanction de deux (02) années fermes à l'off (A) Mr HANINE A N° Lic 669 du club ADGHA.
- \$\Bar{\text{\$}}\$ Il est infligé une amende de 15000. DA au club ADGHA.

AFFAIRE N°102: Ren J.P.A.A -J.S.B.. S/G D2 du 01/02/2014.

- 🔖 Vu la feuille de match et rapport des arbitres –délégué signalant :
- \$ Avertissement off (A) DOUILI.M N° Lic 200 du club J.S.B.
- ♥ Disqualification du joueur MAAZOUZ. S.A. N° Lic 193 du club J.S.B. pour attitude anti sportive grossiers envers adversaire.
- ♥ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- 🔖 Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- 以 Avertissement confirmée à L.off. (A) DOUILI .M N° Lic 200 du club J.S.B
- 🔖 Il est infligé une sanction de quatre (04) matchs fermes au joueur MAAZOUZ. S.A. N° Lic 193.
- 🔖 Il est infligé une amande de 4000. DA au club J.S.B.

AFFAIRE N°103: Ren: H.B.C.M. – A.S.W.S.B.A. S/G R2 du 08/02/2014

- ♥ Vu la feuille de match et rapport des arbitres :
- Avertissement off (A) BENYAMINA .A. N° Lic 521 H.B.C.M.
- \$\text{tentative d'agression du joueur MEDJAHDI.T. N° Lic 710 H.B.C.M}
- ♥ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- 🔖 Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ♦ Avertissement confirmer off (A) BENYAMINA .A. N° Lic 521 (H.B.C.M.)
- \$\B\$ Il est infligé une suspension de six mois fermes au joueur MEDJAHDI .T. N° Lic 710 (H.B.C.M)
- ♥ Il est infligé amende de (5000 DA) au club (H.B.C.M)

AFFAIRE N°104: Ren: C.R.T-S.C.A.B S/G R1 du 08/02/2014

- ♥ Vu la feuille de match signalant:
- ♦ Avertissement off (A) BENSAADA .Z. N° Lic 327 (C.R.T.)
- ♥ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- 🔖 Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

Avertissement confirmer off (A) BENSAADA .Z. N° Lic 327 (C.R.T.)



AFFAIRE N°105: Ren : ADGHA - J.S.B S/G DII du 14/02/2014

- 🔖 Vu la feuille de match signalant :
- ♦ Absence de l'équipe J.S.B
- 🔖 Attendu qu'aucune lettre explicative n'es parvenu à la L.R.H.B-Oran.
- ♥ Vu les décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la L.R.H.B-Oran en date du 12-10-2013.
- ♥ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- 🔖 Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Match perdu par pénalité (12 à 00) en faveur de l'équipe ADGHHA
- 🔖 Défalcation d'un point du décompte générale du club J.S.B
- Il est infligé une amende de cent Mille DA (100 000,00 DA) payable sous quinzaine faute de quoi l'équipe J.S.B sera déprogrammée.

AFFAIRE N°106: Ren: H.B.C.G – D.R.C.O S/G RI du 14/02/2014

- ♥ Vu la feuille de match signalant :
- ♥ Défaut de présentation licence joueur MAAMAR .M. N° CNI615370 du Club D.R.C.O.
- Réserves par évocation du club H.B.C.G concernant la non participation des joueurs U21.
- 🔖 Vu le paiement des droits de réserve.
- ♥ Vu les décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la L.R.H.B-Oran en date du 12-10-2013.
- 🔖 Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Une lettre explicative sera adressée à la L.O.H.B concernant la situation du joueur du club D.R.C.O
- ♦ Match en faveur du club H.B.C.G (10 à 00)

AFFAIRE N°107: Ren H.B.C.T – M.B.S S/G DII du 14/02/2014

- ♥ Vu la feuille de match signalant:
- Avertissement off (A) TOUZALA .A. N° Lic 257 du club MBS
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

♥ Il est infligé une amende de 2500 DA au club M.B.S (2^{éme} avertissement).

AFFAIRE N°108: Ren EL HIKMA – J.S.M S/G R2 du 15/02/2014.

- 🔖 Vu la feuille de match signalant :
- ♥ Défaut de présentation licence du joueur MESSOUSA .M. N° C.N.I 021494 du club J.S.M
- 🔖 Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

♥ Il est infligé une amende de 300 DA au club J.S.M.

AFFAIRE N°109: Ren M.O.H.B – J.S.M U17 coupe d'Algérie 08/022014.

- ♥ Vu la feuille de match et les rapports des arbitres & délégué signalant:
- Réservé formulé par le club MOHB.
- ♥ Vu le paiement des droits de réserve.
- \$\ Après vérification du dossier au sein de la L.R.H.B-Oran. Concernant le joueur ALLILI .S. N° 228 du club JSM
- ♥ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ♦ Le joueur ALLILI .S. N° 228 du club JSM est suspendu un (01) an ferme.
- 以 Le manager OTHMANE .K. N° Lic : 081 est suspendu un (01) an ferme pour falsification de la C.N.I
- ♥ Il est infligé une amende de 10 000 DA au club J.S.M.

TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT EFFET A COMPTER DU: 02 Mars 2014

Secrétaire de Séance *SARDI .M.*

Le Président C.R.Q.D BENZERDJEB.A.